

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
**MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse tenue le 7 mars 2026, à 14 h en présentielle et par visioconférence au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, Lac-Tremblant-Nord, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Madame Kimberly Meyer, mairesse

Conseillère: Madame Barbara McDonald

Conseillers :

Monsieur Eric Lessard  
Monsieur Philippe Couture  
Monsieur Christian de Varennes  
Monsieur Peter Richardson  
Monsieur Jean Cloutier

Mme Stéphanie Carriere, directrice générale et greffière trésorière est également présente.

**Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 14 h.**

**1. Résolution 2026-03-31 - Adoption de l'ordre du jour;**

1. *Adoption de l'ordre du jour;*
2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*
3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2026;*
4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*
5. *Rapports de la Mairesse :*
  - *Lac-Tremblant-Nord;*
  - *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
  - *Mont-Tremblant;*
  - *Rapport des comités Agglo.*
6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*
7. *Règlements :*
  - 7.1 *Avis de motion : Projet de Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments*
  - 7.2 *Avis de motion : Projet de Règlement 2026-05 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2026*
  - 7.3 *Dépôt du Projet de Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments*

7.4 Dépôt du Projet de Règlement 2026-05 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2026

8. Résolutions :

8.1 Appui à la Ville de Mirabel - Demande au gouvernement du Canada relative à la portion du tracé en sol mirabellois du TGV Québec-Toronto. (G3 310 N16059)

8.2 Renouvellement de contrats de travail des employés municipaux

8.3 Signature de contrat de travail avec un coordonnateur municipal en urbanisme, permis et inspections

8.4 Mandat pour la refonte du Site web

8.5 Utilisation de fonds de parc pour travaux de réparation barrière

8.6 Appui au projet « sommet des Laurentides – les élu·e·s des Laurentides s'engagent » et participation au sommet des Laurentides

8.7 Front commun pour la sécurité de l'autoroute 50

Rapport des comités :

9.1 Comité des finances et administration :

9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 28 février 2026.

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Adoption du procès-verbal : s-o

10. Acceptation de correspondance;

11. Affaires nouvelles;

12. Période d'intervention des membres du conseil;

13. Deuxième période de questions;

14. Clôture et levée de la séance.

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Philippe Couture

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**

**3. Résolution 2026-03-32 – Dépôt et adoption de la séance ordinaire tenue le 7 février 2026**

**PRENANT ACTE QU'une** copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Peter Richardson

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 février 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4. Résolution 2026-03-33- Ratification du journal de décaissement**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU :**

**DE RATIFIER** le journal de décaissements pour la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février, 2026 et d'approuver et de confirmer les déboursés effectués pendant cette même période pour une somme totale de 70 062,10 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**5. Rapports de la mairesse:**

- a. Lac-Tremblant-Nord;
- b. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- c. Ville de Mont-Tremblant; et
- d. Rapport des comités Agglo.

**6. Résolution 2026-03-34 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT** l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Eric Lessard

**ET RÉSOLU :**

**DE MANDATER** la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 9 mars 2026 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **7. Règlements :**

### **7.1 Avis de motion : Projet de Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Peter Richardson qu'il y aura adoption du Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

### **7.2 Avis de motion : Projet de Règlement 2026-05 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2026**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Jean Cloutier qu'il y aura adoption du Projet de Règlement 2026-05 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2026, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Projet de Règlement 2026-05 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2026, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

### **7.3 Résolution 2026-03-35 - Dépôt du Projet de Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent projet de Règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Philippe Couture

**ET RÉSOLU** que le projet de Règlement soit déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **7.4 Résolution 2026-03-36 - Dépôt du Projet de Règlement 2026-05 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2026**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent projet de Règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU** que le projet de Règlement soit déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **8. Administration**

### **8.1 RÉSOLUTION 2026-03-37 - Appui à la Ville de Mirabel - Demande au gouvernement du Canada relative à la portion du tracé en sol mirabellois du TGV Québec-Toronto. (G3 310 N16059)**

**ATTENDU** le projet du gouvernement du Canada d'implantation d'un train à grand vitesse (TGV) entre Québec et Toronto traversant le territoire de Mirabel au Québec;

**ATTENDU QUE** certaines dispositions contenues dans le projet de loi C-15, actuellement à l'étude au Comité permanent des finances, visent à accélérer l'exécution de certains projets « d'intérêt national dont le projet de TGV reliant Québec et Toronto »;

**ATTENDU QUE** l'application de cette Loi pourrait permettre de contourner des protections mises en place par la *Loi fédérale sur l'expropriation*, tel que dénoncé par le député fédéral Mirabel, Jean-Denis Garon à la Chambre des communes;

**ATTENDU** l'historique douloureux pour près de 1 700 familles de Mirabel touchées dans les années 60 et 70 par des expropriations massives et la saisie de 97 000 acres de terres par le gouvernement fédéral pour la construction de l'aéroport de Mirabel;

**ATTENDU** l'importance pour les citoyens et agriculteurs mirabellois concernés, que les démarches entreprises soient réalisées dans le plus grand des respects, marquées par la tenue de réelles consultations, rencontres et négociations;

**ATTENDU QUE** la région des Laurentides est la quatrième en importance démographique au Québec, après Montréal, la Montérégie et la Capitale nationale;

**ATTENDU QUE** la Ville de Mirabel et les MRC limitrophes représentent près de 80 % de la population régionale des Laurentides, surpassant celle de la Ville de Laval;

**ATTENDU QUE** le site aéroportuaire, YMX Aérocity internationale de Mirabel, est un site de calibre mondial, une zone d'innovation stratégique et économique reconnue regroupant des leaders de l'aéronautique et des technologies avancées, comprenant la mobilité aérienne avancée, l'intelligence artificielle et la défense, ainsi qu'un important bassin de main-d'œuvre;

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral se doit de considérer dans l'établissement du trajet de son TGV que le territoire mirabellois est composé de multiples terres agricoles, de milieux naturels, de plusieurs bâtiments patrimoniaux, de parcs industriels, et de noyaux urbains;

**ATTENDU QUE** l'utilisation des terres fédérales existantes, dont un vaste territoire actuellement sous-exploité, constituerait un geste réparateur envers les familles mirabelloises touchées par les expropriations passées, tout en créant un projet structurant pour les générations futures;

**ATTENDU QUE** le site aéroportuaire dispose des infrastructures et de l'espace nécessaire pour accueillir une gare ferroviaire moderne avec facilité d'accès et stationnements;

**ATTENDU QUE** l'un des objectifs poursuivis par le projet de TGV est de relier de grands centres économiques du Canada et que Mirabel abrite le 3e pôle aéronautique en importance au monde avec la présence de nombreuses compagnies internationales comme Airbus, Pratt& Whitney, Safran, Bell Flight, L3 Harris, etc.;

**ATTENDU QUE** le site aéroportuaire est en pleine expansion, et est en soi un levier de développement économique majeur avec des espaces disponibles;

**ATTENDU** les fortes probabilités de réalisation du TGV du gouvernement du Canada et qu'en conséquence, le conseil de ville de Mirabel requiert que ce projet se concrétise dans le respect pour ses citoyens.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord appui la demande au gouvernement du Canada de présenter un corridor d'étude intégrant le site aéroportuaire de Mirabel, minimisant l'impact sur les zones résidentielles et agricoles et priorisant l'utilisation des terres fédérales existantes acquises lors de la construction de l'aéroport de Mirabel;

**QUE** la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord appui la demande l'implantation d'une gare sur le site aéroportuaire de Mirabel, qui répond à l'ensemble des facteurs clés d'implantation définis par le bureau de projet Alto (accessibilité, intermodalité, développement économique);

**QUE** cette résolution soit transmise au très honorable Premier ministre du Canada, aux ministres fédéraux des Transports, des Infrastructures, de l'Intelligence artificielle et de la Défense nationale, aux représentants des gouvernements du Canada et du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **8.2 Résolution 2026-03-38 - Renouvellement des contrats de travail des employé.es municipaux**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler les contrats des employé.es de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Peter Richardson

**ET RÉSOLU :**

**DE MANDATER** la directrice générale et la mairesse de signer les contrats de travail de 2026 pour les employé.es municipaux no. 1002, 1006, 1013 et 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8.3 Résolution 2026-03-39 - Signature de contrat de travail avec un coordonnateur municipal en urbanisme, permis et inspections**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer le poste de coordonnateur municipal en urbanisme, permis et inspections afin de mieux desservir les citoyens de Lac-Tremblant-Nord;

**CONSIDÉRANT** les candidatures reçues et les recommandations par CRC Conseils;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Eric Lessard

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil embauche Monsieur Jonathan Potvin à titre de coordonnateur municipal en urbanisme, permis et inspections.

**QUE** la directrice générale soit mandatée à signer le contrat de travail.

**QUE** Monsieur Jonathan Potvin soit désigné comme fonctionnaire désignée de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8.4 Résolution 2026-03 -40 - Mandat pour la refonte du Site web**

**CONSIDÉRANT** QU'il est nécessaire pour la municipalité de procéder avec la refonte du site web afin de garantir sa fonctionnalité et sa pérennité;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçus par Rouge Marketing, Constelle et Vortex Solutions;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Eric Lessard

**ET RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** la soumission de Rouge Marketing, au montant de 16 525 \$.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le contrat éventuel avec Rouge Marketing.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8.5 Résolution 2026-03 -41 - Utilisation de fonds de parc pour travaux de réparation barrière au Lac Bibite**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder avec des réparations sur la barrière du Lac Bibite;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'utiliser les fonds du parc afin d'effectuer les travaux de réparation;

**CONSIDÉRANT** les factures 191777 au montant de 1 874,10\$ et la facture 191803 au montant de 1 494,70\$ pour un total de 3 368,80\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR:** Monsieur le conseiller Peter Richardson

**ET RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le paiement des factures 191777 au montant de 1 874,10\$ et la facture 191803 au montant de 1 494,70\$ pour un total de 3 368,80\$, payer à même les fonds de parc de la municipalité;

**D'AUTORISER** la directrice générale de signer tout document requis afin de procéder à la réparation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **8.6 Résolution 2026-03 -42 - Appui au projet « sommet des Laurentides – les élus-es des Laurentides s'engagent » et participation au sommet des Laurentides**

**ATTENDU QUE** les Laurentides font face à des défis environnementaux majeurs, notamment la crise climatique et la pression sur les milieux naturels, qui nécessitent une action collective et coordonnée;

**ATTENDU QUE** plusieurs initiatives municipales et citoyennes en matière de transition socio-écologique sont actuellement menées de façon fragmentée sur le territoire des Laurentides;

**ATTENDU QUE** certaines mesures environnementales n'ont de poids véritable que si l'ensemble des municipalités de la région avancent ensemble;

**ATTENDU QUE** le « Sommet des Laurentides » constitue une démarche régionale inédite portée directement par les élus-es municipaux, visant à accélérer la transition écologique dans les 76 municipalités des Laurentides;

**ATTENDU QUE** cette démarche s'articule autour de quatre chantiers thématiques prioritaires : les écosystèmes naturels et la biodiversité, la mobilité durable et active, l'économie circulaire, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

**ATTENDU QUE** le projet prévoit la tenue de deux grands sommets régionaux (en 2026 et 2027), ainsi que des événements sous-régionaux de suivi pour transformer les engagements en actions concrètes;

**ATTENDU QUE** la participation de la municipalité de Lac Tremblant-Nord à cette démarche collective permettra d'amplifier l'impact de ses propres actions environnementales et de bénéficier de l'expertise et du soutien régional;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des MRC travaillent à la révision du schéma d'aménagement et à l'intégration des nouvelles OGAT;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des MRC travaillent également à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans climat;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des MRC se sont dotées de Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) en cours de mise en œuvre et que seule une collaboration régionale peut réellement tenir compte du caractère sans frontière des milieux hydriques;

**ATTENDU QUE** les MRC se sont dotées de Plans de gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** le CPERL s'est doté d'une table de mobilité durable et que seule une collaboration territoriale permettra la mise en œuvre fructueuse des mesures de cette table;

**ATTENDU QUE** la cohérence de ces planifications nécessite une gestion intégrée, durable et résiliente à l'échelle régionale, favorisant le développement de projets structurants et porteurs ainsi que le partage des expériences et connaissances entre les MRC afin de mettre en œuvre des pratiques éprouvées et concertées;

**ATTENDU QUE** cette initiative vise à faire des Laurentides un modèle inspirant pour l'ensemble du Québec en matière de transition socio écologique;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Philippe Couture

**ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal de Lac-Tremblant-Nord appuie officiellement le « Sommet des Laurentides » et s'engage à participer activement à cette démarche régionale de transition écologique;

QUE la municipalité de Lac-Tremblant-Nord s'engage à participer aux sommets prévus en 2026 et 2027, ainsi qu'aux événements sous-régionaux de suivi;

QUE la municipalité autorise la mairesse et la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour assurer la participation de la municipalité à cette démarche régionale;

QUE la municipalité contribue financièrement au projet le montant de 250 \$;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme porteur, Éco-corridors laurentiens ([info@ecocorridorslaurentiens.org](mailto:info@ecocorridorslaurentiens.org)).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **8.7 Résolution 2026-03-43 - Front commun pour la sécurité de l'autoroute 50**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Autoroute 50 constitue un corridor routier essentiel entre les Laurentides et l'Outaouais, indispensable aux déplacements quotidiens de milliers de citoyennes et de citoyens ainsi qu'au bon fonctionnement des activités économiques, sociales et institutionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis de nombreuses années, l'Autoroute 50 présente un niveau de dangerosité préoccupant, illustré par la répétition des collisions, les pertes de vie et les blessures graves, et que des rapports de coroner ont explicitement conclu que la configuration actuelle de l'autoroute est un facteur déterminant dans ces événements tragiques;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le début de l'année 2026, on recense déjà un nombre inquiétant de collisions graves ou mortelles et que les statistiques des dernières années font état d'une moyenne annuelle avoisinant 800 accidents, incluant près d'une dizaine de décès;

**CONSIDÉRANT QUE** derrière ces chiffres se trouvent des familles brisées, des personnes lourdement blessées, des premiers répondants éprouvés et des communautés entières affectées par l'insécurité persistante de cette infrastructure;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout de l'Autoroute 50 au plus récent Plan québécois des infrastructures (PIQ) n'a pas entraîné les avancées attendues, les travaux progressant à un rythme beaucoup trop lent, ce qui demeure inacceptable et incompréhensible compte tenu des décès évitables qui continuent de survenir;

**CONSIDÉRANT QUE** cet enjeu dépasse largement les frontières d'une seule communauté, affectant les municipalités de plusieurs MRC issues de différentes régions administratives, de même que les nombreux travailleurs et touristes qui circulent chaque jour sur l'Autoroute 50;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité de l'Autoroute 50 constitue un enjeu régional majeur nécessitant une mobilisation concertée et un message clair adressé au gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Eric Lessard

**IL EST RÉSOLU :**

1. **QUE** la municipalité de Lac Tremblant Nord se joigne officiellement à un front commun régional visant à exiger du gouvernement du Québec la mise en place immédiate de mesures de sécurité temporaires d'ici à la réalisation complète de l'élargissement à quatre voies annoncées par le gouvernement en 2022;
2. **QUE** ce front commun demande au gouvernement un plan d'action clair accompagné d'un échéancier accéléré pour :

- l'installation rapide de glissières de sécurité sur les tronçons identifiés comme prioritaires;
  - la mise en œuvre de mesures de réduction des risques (ex. : réduction de vitesse, interdiction de dépassement, signalisation renforcée, interventions policières accrues).
3. **QUE** la municipalité de Lac Tremblant Nord réaffirme que la sécurité sur l'Autoroute 50 constitue une priorité régionale urgente et qu'elle doit être traitée comme telle par le gouvernement du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

9.1 **Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 28 février 2026**

9.2 **Comité consultatif en urbanisme : S-O**

9.2.1 **Dépôt du procès-verbal : S-O**

**10. Acceptation de correspondance : S-O**

**11. Affaires nouvelles : S-O**

**12. Période d'intervention des membres du conseil : S-O**

**13. Période de questions : S-O**

**14. Résolution 2026-03-44 - Clôture et levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit levée à 14 h 39.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

(S) Kimberly Meyer

---

Kimberly Meyer  
*Mairesse*

(S) Stephanie Carriere

---

Stephanie Carriere  
*Directrice Générale et greffière - trésorière*